

À ANGERS : UN TRANSPORT SOLIDAIRE À DESTINATION DES SENIORS



ANGERS

 Ville amie des aînés depuis 09-12
Angers (49)

OBJECTIFS

Lutter contre l'isolement. Rendre service à des personnes fragilisées. Répondre aux besoins de transport sur le territoire. Mobiliser, accompagner et sécuriser les bénévoles chauffeurs.

PRATIQUE

Recruter et former les bénévoles. Mettre en place l'organisation des transports et un suivi de l'action.
Coût (Budget prévisionnel 2015) : 3560 euros.



RÉPONDRE À UN BESOIN SPÉCIFIQUE EN COMPLEMENT DES TRANSPORTS PRIVÉS

Les transports à destination des publics fragiles sont de plus en plus nombreux. Les prestataires professionnels sont cependant souvent saturés, sur-sollicités à l'occasion de grands événements ou au cours de certaines périodes. **Pour cette raison, le CCAS d'Angers met en place des facilités d'accès aux activités organisées par le service Animation et Vie Sociale et propose en effet à ses résidents (ne pouvant plus se déplacer avec les transports en commun) la possibilité d'accéder à un service de transport solidaire. Dans ce cadre, le CCAS recrute et forme des bénévoles, qui deviennent chauffeurs pour transporter des personnes.** Les résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Autonomes de la Ville d'Angers disposent ainsi de ce service depuis avril 2014.

Le dispositif de covoiturage assuré par les retraités bénévoles, s'appuie sur le système d'auto-partage de la ville. La Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) gère le dispositif AutoCité + et assure à la demande du CCAS une information auprès des bénévoles sur l'utilisation de ces véhicules. **L'école de conduite associative ADOFIL, elle, forme les bénévoles à une «conduite souple et adaptée aux transports des personnes».** Elle envoie, de son côté, un bilan de la formation des bénévoles après chaque session réalisée. Ce bilan est transmis aux conducteurs.

Depuis un an, les bénévoles accompagnés par un professionnel du CCAS, mènent un travail de réflexion sur l'écriture d'une charte appelée «**passport chauffeur solidaire**» afin de formaliser les engagements des chauffeurs et les modalités de fonctionnement. Le bénévole chauffeur doit répondre aux critères suivants :

- ne pas avoir commis d'infractions au code de la route sur les 5 dernières années (avoir un permis valide, ne pas être sous le coup d'un procès pour suspension ou retrait de permis de conduire)
- respecter le code de la route : toutes infractions commises relèvent de l'entière responsabilité du conducteur
- adopter une conduite souple
- ne pas fumer dans le véhicule ou lors de l'accompagnement
- ne pas consommer d'alcool ou de produits dangereux pour la conduite (type médicaments)
- faire preuve de courtoisie, de ponctualité
- vérifier la fermeture des portes passagers ..

Il devra par ailleurs fournir à la SARA une copie du permis de conduire et une lettre de mission délivrée par le CCAS.

LE SUIVI DU PROJET

Les futurs bénévoles sont informés du projet via une annonce dans le Bords de Maine (magazine à destination des seniors sur Angers) et dans la newsletter à destination des bénévoles partenaires du CCAS. Les véhicules en auto-partage sont réservés en ligne par le CCAS. Les conducteurs reçoivent une feuille de route sur laquelle sont indiquées les informations : date, lieu de rendez vous et liste des personnes à accompagner. La mission du bénévole comprend le transport des personnes mais aussi l'accompagnement pendant l'animation. C'est être avant tout dans la relation avec les personnes !

Un parcours de formation est proposé aux chauffeurs afin de les outiller et sécuriser leurs interventions

- utilisation d'un défibrillateur - par la Direction Santé Publique

- prévention et secours civique, niveau 1, dont mises à jour régulières - par les Sapeur-pompiers

- se déplacer sans risques - par AGIRoute

- formation aide à la mobilité (comment manipuler du matériel médical ?, aider à l'installation des personnes dans un véhicule...)

Afin de suivre l'action, un accompagnement est proposé au groupe de bénévoles chauffeurs : réunions trimestrielles, échanges de pratique, informations, formations... D'autres indicateurs tels que le nombre de véhicules utilisés, le nombre de bénévoles conducteurs et le nombre de personnes transportées, sont relevés chaque mois. **Ainsi en 2015 le groupe composé de 12 chauffeurs solidaires, est intervenu sur 64 animations et a transporté 377 personnes.**

UN DISPOSITIF QUI APPORTE À TOUS

Un nouveau service apprécié par les usagers, qui leur permet de poursuivre leurs activités de loisirs en toute sécurité et de créer des liens entre personnes utilisatrices et bénévoles chauffeurs. Des bénévoles qui sont disponibles, à l'écoute des personnes et sensibles à l'accompagnement des plus âgés. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'aide à la mobilité par des modes alternatifs de transport comme celui-ci, mais aussi par la réalisation d'ateliers mobilité pour retrouver la confiance nécessaire à l'utilisation des transports en commun (bus, tramway).

APPEL À CONTRIBUTION

Si vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.
contact@rfvaa.com